

Note aux doctorants 2022-2023 et antérieurs

Pour assister aux modules de la 1ère année promotion 22/23, il faut déposer une demande au bureau d'ordre au nom du directeur sous couvert de Mr le président de la commission avant au moins 3 jours du démarrage de la matière (Sauf pour les anciens doctorants et les externes).

Pour les antérieurs, une demande signée par l'étudiant et le directeur de thèse pour les externes, une demande signée par l'étudiant et le directeur de thèse, cachet et signature de l'établissement d'origine (Les nouveaux candidats, ne sont pas concernés de cette demande).

L'administration